



**Comité d'appel**  
[appel@ingo-coe.org](mailto:appel@ingo-coe.org)

**Réunion en visio-conférence**  
**12 mai 2021 de 14h à 15h30**

### **Relevé de décisions**

Le comité d'appel, dont les membres ont été désignés lors de l'assemblée générale de la conférence des OING le 27 avril 2021, s'est réuni le 12 mai 2021 à 14h par visioconférence.

Étaient présent : Daniel GUERY, Kékéli KPOGNON, Jean-Jacques KUSTER, Marie-José SCHMITT, Aycke SMOOK

Jane CROZIER pour le secrétariat

#### **1. Election du président**

Aucun autre membre n'ayant présenté sa candidature, Jean-Jacques KUSTER se porte candidat. Il est élu à l'unanimité. Il remercie les membres pour la confiance qu'ils lui accordent et s'efforcera d'être à la hauteur de la tâche.

#### **2. Fonctionnement du comité**

Les règles de fonctionnement du comité sont fixées par les articles 87 à 98 du règlement et par les articles 27 à 30 du Code de Conduite de la conférence des OING.

S'agissant de textes récemment adoptés, le comité a débattu de son mode de fonctionnement, les règles fixées par le règlement et le code de conduite apportant peu de précisions, ne sont pas toujours claires et comportent des différences entre la version anglaise et la traduction en français. Le comité d'appel est un organe de recours à l'encontre des conclusions et/ou recommandations du comité de vérification et de litige relatifs aux violations du code de conduite. Il doit contribuer au bon fonctionnement de la conférence et du respect des valeurs du Conseil de l'Europe. De nombreux points restent à éclaircir quant à son mode de fonctionnement et notamment l'appréciation du délai dans lequel le comité est saisi, l'examen des documents relatifs aux litiges, l'expression du participant concerné devant le comité (par écrit, orale), lieu de réunion du comité et frais de déplacements des membres. La question du délai de traitement des litiges soumis au comité d'appel est également évoquée. Les membres du comité, après discussion, estiment qu'un délai sera indiqué aux personnes concernées sur la durée prévisionnelle de l'examen du recours.

En l'état actuel de la situation sanitaire, les réunions à venir se dérouleront par visio-conférence.

Le comité propose, après débat, et comme l'y invite le président de la conférence, d'élaborer un règlement intérieur. Jean-Jacques KUSTER établira un projet qu'il soumettra aux autres membres du comité pour observations et amendements, avant d'en transmettre la version finale au secrétariat.

Marie José Schmitt précise que le comité risque d'être saisi très prochainement de recours, le comité de vérification et de litige ayant transmis des conclusions et recommandations le 28 avril 2021 et que le délai de recours n'est, à ce jour, pas expiré.

Jane Crozier précise qu'une adresse mail commune sera mise en place permettant aux membres du comité de communiquer entre eux sans utiliser leur adresse mail personnelle.

La réunion est close à 15h30.